



Déclaration liminaire de la FSU au CHSCTD extraordinaire Lundi 17 mai 2021

Monsieur l'IA-DASEN,

La FSU vous remercie avoir accédé à la demande de la tenue d'une instance extraordinaire concernant la crise sanitaire.

Depuis le 26 avril, les mesures renforcées en matière de cas COVID élèves, le non brassage, l'augmentation des tests salivaires..., l'annonce de l'octroi de deux autotests par semaines, l'ouverture progressive de la vaccination... ont eu pour effet immédiat de rassurer les personnels. Le tester, tracer, isoler prend enfin un sens et devient réalité.

Cependant, quelle déception quand le nombre de boîtes d'autotests ne correspond au nombre total de personnels en contact avec des usagers et/ou de nombreux personnels ; ou encore que les livraisons ne se font pas selon les délais annoncés par le ministre.

Comme pour les lots de masques, devant la pénurie, l'ouverture de lots d'autotests est proposée.

Quelles sont les bases utilisées pour les commandes ? Quel est le calendrier des prochaines livraisons ? Comment s'effectue le déploiement des autotests ?

A propos de masques, certains personnels sont encore en attente. Reste-t-il des lots de masques à la plateforme départementale ?

De même, alors que des centres du département ouvrent dès le week-end du 1^{er} mai la vaccination, entre autres, à tous les personnels de l'éducation nationale, devançant seulement de quelques jours les annonces présidentielles, quelle déception encore de voir que la bienveillance au cas par cas annoncée par le rectorat quelques jours plus tôt ainsi que par la DSDEN s'est traduite sur le terrain ici ou là par un refus systématique d'ASA.

La FSU déplore que la priorité ne soit pas encore donnée aux personnels de l'éducation nationale.

L'annonce de la mise en application du véritable non brassage ainsi que la fermeture de la classe dès l'annonce d'un premier cas COVID élève était attendue depuis le début de la pandémie. Par contre, même si la gestion de la fiche FT19 destinée au contact-tracing est grandement simplifiée, la gestion des retours des élèves à leur domicile, dans le premier degré, est gérée par les directions d'école parfois au détriment de leur classe. La FSU est toujours dans l'attente des préconisations du rectorat concernant la gestion de l'attente des parents d'élève.

Quel est l'état des fermetures de classes pour raison COVID, pour raison de non remplacement dans le premier degré, dans le second degré ?

Où en est le recrutement des contractuels dans le 1^{er} degré, dans le 2nd degré ?

Les conditions de travail des vies scolaires sont toujours très dégradées.

Concernant les tests salivaires, l'annonce d'une augmentation au niveau académique, passage de 10000 à 20000 tests semaines, se traduit comment au niveau départemental ? Quelle est la liste des laboratoires partenaires ? Quel est le bilan de ces tests ? Quel est le programme des campagnes de tests en écoles et en collèges ?

La FSU s'inquiète de la dégradation des conditions de travail des infirmières et infirmiers de l'éducation nationale.

Comment conjuguer leurs missions initiales avec les nouvelles missions liées à la crise sanitaire, le temps n'est pas extensible. Avec l'augmentation des tests en écoles, collèges et lycées les aménagements proposés par le rectorat ne sont pas suffisants.

La communication des mises à jour de la FAQ est encore partielle, les préconisations émises sont alors encore à rechercher.

L'aération, c'est la clé, partant de ce postulat, la FSU rappelle son souhait que dans chaque classe, lieu de travail, des capteurs CO₂ soient installés et que pour accélérer ceci l'état aide les collectivités.

Des rappels sont à faire concernant cette foire aux questions, par exemple concernant l'organisation et la tenue de réunions.

La FSU constate que certains collègues annoncent qu'ils/elles ont été contaminés à la COVID sur leur lieu de travail et qu'à aucun moment le document CITIS maladie professionnelle n'a été transmis. Ce document concerne les maladies contractées en service du tableau des maladies professionnelles mais aussi celles hors tableau. Pour la FSU, il est impératif d'informer tous les personnels sur leurs droits à CITIS et de les laisser constituer leur dossier.